

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISSON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN : Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. Modification du périmètre de la concertation préalable - Décision - Autorisation.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2012/0573 du 28 septembre 2012, la concertation préalable au projet de requalification des espaces publics du centre ville de Gradignan a été ouverte.

L'objectif général poursuivi par la Communauté urbaine de Bordeaux et la Mairie de Gradignan reste celui défini lors de l'ouverture de la concertation à savoir : la requalification des principaux espaces publics et la voirie :

- la place Roumégoux et de ses abords immédiats,
- la séquence centrale de l'avenue Charles de Gaulle,
- l'amorce des voies est-ouest assurant l'accroche du site central au secteur de Laurenzane,
- la place des Augustins et le parking de la Clairière,
- les abords de la Poste.

Il permet également d'envisager la conception d'un nouveau square à l'arrière de l'église Saint Pierre, l'aménagement d'un espace d'agrément en fond de scène de la place Roumégoux, le traitement de l'axe piétonnier assurant la liaison entre la place Roumégoux et le parc de l'Ermitage, les interfaces avec les anciens domaines reconvertis dans le cadre du projet urbain.

La concertation a été ouverte sur la base de cet objectif afin de présenter aux habitants le projet envisagé et de recueillir leurs observations sur les aménagements proposés.

Lors de l'étude préliminaire, il est apparu opportun de modifier le périmètre du projet opérationnel pour intégrer :

- le nouveau positionnement du parking de la clairière

En effet, initialement projeté en parallèle de l'avenue Charles et Emile Lestage, il conviendrait de le concevoir le long de la résidence du Bourg. Son entrée sur l'avenue Lestage serait maintenue, ainsi que le nombre de places de stationnement.

Cette modification permettrait un rapprochement du stationnement vers la place de l'Eglise et offrirait pour l'avenir la possibilité de créer une liaison vers les commerces et les services de la Villa Saint Pierre et sur le Cours du Général de Gaulle.

- Le recalage du tube d'accès au parking des Augustins depuis la rue de Loustalot pour situer le projet sur l'emplacement réservé AT623.

Aussi, les études préliminaires intégrant ce nouveau périmètre opérationnel sera versé au dossier de concertation mis à disposition du public.

Pour rappel, les lieux de consultation des dossiers de concertation ont été arrêtés lors de l'ouverture de la concertation et restent inchangés. Les dossiers sont mis à la disposition du public à :

- la Mairie de Gradignan
- la Direction territoriale sud de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir les observations et suggestions éventuelles.

De plus, les éléments de la concertation seront mis à disposition du public sur le site Internet dédié de la CUB.

Le dossier comprend :

- un plan du périmètre étudié, modifié comme mentionné ci-dessus,
- une notice explicative
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra être complété, autant que de besoin, par des éléments d'information complémentaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Un avis administratif, présentant la modification apportée au périmètre de concertation sera affiché à la mairie de Gradignan ainsi qu'à la Direction territoriale sud de la Communauté urbaine de Bordeaux et publié dans un journal local.

La date de clôture de la concertation sera proposée ultérieurement en fonction de l'avancement des études et fera également l'objet d'un avis administratif affiché à la mairie de Gradignan ainsi qu'à la Direction territoriale sud de la Communauté urbaine de Bordeaux et d'une publication dans un journal local avant la date effective de clôture.

A l'issue, il sera rendu compte du bilan de la concertation par délibération du conseil de Communauté.

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil de bien vouloir si tel est son avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Communauté:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L300-2,

Vu le code de l'environnement,

Vu la fiche n°2, extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adopté par le conseil de Communauté, le 20 janvier 2012, et adopté par le Conseil municipal de la ville de Gradignan, le 26 mars 2012,

Vu la délibération du 28 septembre 2012 approuvant le lancement de la concertation préalable,

Considérant la proposition de modification du repositionnement du parking de la Clairière permettant un rapprochement du stationnement vers la place de l'église et une meilleure liaison vers les commerces

Décide que :

- Article 1 : le périmètre opérationnel est modifié selon le plan ci-annexé
- Article 2 : le périmètre de la concertation, sera modifié sur la base du périmètre défini à l'article 1.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 DÉCEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 12 DÉCEMBRE 2013

M. ALAIN DAVID